

Documents officiels à fournir

- Une **pièce d'identité de l'enfant, valide aux dates du voyage**. Si ce n'est pas le cas, engager les démarches au plus tôt auprès d'une mairie habilitée + photocopie recto verso de la carte d'identité de l'enfant
- Une **carte européenne d'assurance maladie au nom de l'enfant** avec dates valides au moment du voyage
- Une **attestation de votre assurance civile au nom de l'enfant**
- Une **autorisation de sortie du territoire, (CERFA 15646-01)** à télécharger depuis le site service-public.fr , à remplir puis à imprimer et à signer
- La **photocopie recto-verso de la pièce d'identité du signataire de l'autorisation de sortie du territoire**